

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 avril 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE.

BILAN ARRETE AU 31/12/2017 (Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	23 606 324	20 123 709
Actions et valeurs assimilées		1 309 101	1 508 940
Obligations et valeurs assimilées		22 297 223	18 614 769
AC2- Placements monétaires et disponibilités		17 208 044	13 721 348
Placements monétaires	4.3	16 503 821	12 544 131
Disponibilités		704 223	1 177 217
AC4- Autres actifs	4.5	411 404	143
TOTAL ACTIF		41 225 772	33 845 200
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	37 936	30 150
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	125 035	29 804
TOTAL PASSIF		162 971	59 954
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	39 573 853	32 534 455
CP2- Sommes distribuables		1 488 948	1 250 791
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	79
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 488 929	1 250 712
ACTIF NET		41 062 801	33 785 246
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		41 225 772	33 845 200

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2017 au 31-12-2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 254 930	1 097 079
Dividendes		41 730	32 894
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 213 200	1 064 185
Revenus des placements monétaires	4.4	1 054 033	405 595
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 308 963	1 502 674
Charges de gestion des placements	4.9	(428 808)	(287 384)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 880 155	1 215 290
Autres charges	4.10	(169 429)	(63 954)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 710 726	1 151 336
Régularisation du résultat d'exploitation		(221 797)	99 376
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 488 929	1 250 712
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		221 797	(99 376)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(216)	(119 985)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		62 966	98 203
Frais de négociation de titres		(1 735)	(2 532)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 771 741	1 127 022

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2017 au 31-12-2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 771 741	1 127 022
Résultat d'exploitation	1 710 726	1 151 336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(216)	(119 985)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	62 966	98 203
Frais de négociation de titres	(1 735)	(2 532)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(1 589 861)	(920 597)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 095 675	2 286 004
a / Souscriptions	103 114 897	70 158 310
Capital	99 978 737	67 967 501
Régularisation des sommes non distribuables	66 338	(21 137)
Régularisation des sommes distribuables	3 069 822	2 211 946
b / Rachats	(96 019 222)	(67 872 306)
Capital	(92 993 857)	(65 520 392)
Régularisation des sommes non distribuables	(72 835)	6 473
Régularisation des sommes distribuables	(2 952 530)	(2 358 387)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 277 555	2 492 429
ACTIF NET		
en début de l'exercice	33 785 246	31 292 817
en fin de l'exercice	41 062 801	33 785 246
NOMBRE D'ACTIONS		
en début de l'exercice	314 898	291 241
en fin de l'exercice	382 504	314 898
VALEUR LIQUIDATIVE	107,352	107,289
TAUX DE RENDEMENT	3,76%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-17

1-Présentation de la société

SICAV AXIS TRESORERIE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n° 01/2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.
SICAV AXIS TRESORERIE est une SICAV de distribution.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers annuels

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2017 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 23 606 324 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-17	% de l'actif
TITRES OPCVM	12 494	1 298 122	1 309 101	3,18% (*)
FCP AXIS AAA	2 874	296 853	298 453	0,72%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	9 620	1 001 269	1 010 648	2,45%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	234 615	21 757 779	22 297 223	54,09%
Emprunts d'Etat	7 755	7 564 883	7 744 742	18,79%
BTA_5.5%_03/2019	1 000	1 021 000	1 038 685	2,52%
BTA 6% JUIN 2021	505	495 618	509 805	1,24%
BTA 5.6% AOUT 2022	1 600	1 549 760	1 607 152	3,90%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	158 098	0,38%
BTA 6% JUIN 2023	100	95 950	98 590	0,24%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	557 190	1,35%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 775 223	9,16%
Emprunt National	60	2 800	2 893	0,01%
EMP NAT 2014/A	28	126	133	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	2 674	2 760	0,01%
Emprunts de sociétés	226 800	14 190 096	14 548 466	35,29%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	400 000	405 188	0,98%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 006 740	2,44%
AB_2008_21/05	3 000	165 000	170 696	0,41%
AB09/B_15A_30/09	5 000	233 200	235 874	0,57%
AB2010_15A_31/08	10 000	532 940	541 031	1,31%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	240 000	251 908	0,61%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	250 000	256 842	0,62%
ATBSUB17/A_7A_15/03	15 000	1 500 000	1 500 000	3,64%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	60 000	62 271	0,15%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	240 000	248 777	0,60%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	400 000	412 362	1,00%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	320 000	330 826	0,80%
ATTIJ_BANK 2017 SUB_5A_31/05	20 000	2 000 000	2 069 742	5,02%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	20 000	1 200 000	1 250 772	3,03%
BH09/B_15A_31/12	5 000	269 000	269 031	0,65%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	400 000	415 570	1,01%
BTE2009_10A_15/09	5 000	100 000	101 243	0,25%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	85 596	86 161	0,21%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	120 000	120 329	0,29%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	160 000	164 292	0,40%
CIL 2016/2_5A_7.5%_15/02	1 000	100 000	105 260	0,26%
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	400 000	416 930	1,01%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	400 000	412 542	1,00%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	120 000	125 419	0,30%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	40 000	41 724	0,10%
STB08/2_16A_18/02	10 000	500 000	522 581	1,27%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	80 000	84 253	0,20%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	80 000	80 225	0,19%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	1 772 320	1 808 213	4,39%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	180 000	183 877	0,45%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	162 000	165 490	0,40%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	390 040	397 018	0,96%
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	2 500	250 000	264 795	0,64%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	40 000	40 485	0,10%
Intérêts intercalaires	0	0	1 122	0,00%
ATBSUB17/A_7A_15/03	0	0	1 122	0,00%
TOTAL	247 109	23 055 901	23 606 324	57,26%

(*) 3,19% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
TITRES OPCVM	1 480 576	4 064 438	4 281 074	4 246 892	34 182	1 298 122
FCP AXIS AAA	112 844	1 763 876	1 583 733	1 579 867	3 865	296 853
FCP HELION MONEO	101 374	0	103 959	101 374	2 585	0
FCP SALAMETT CAP	652 399	799 397	1 488 086	1 451 796	36 289	0
MCP SAFE FUND	291 131	0	302 762	291 131	11 632	0
AL HIFADH SICAV	0	499 895	479 428	499 895	-20 468	0
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	0	1 001 269	0	0	0	1 001 269
SANADETT SICAV	322 828	0	323 106	322 828	278	0
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	18 168 750	12 832 595	9 272 350	9 243 566	28 784	21 757 779
Emprunts d'Etat	6 973 315	7 681 048	7 118 015	7 089 480	28 535	7 564 883
BTA 5.3% JANVIER 2018	0	150 000	149 955	150 000	-45	0
BTA_5.5_10/2018	0	2 909 280	2 906 860	2 909 280	-2 420	0
BTA_5.5_03/2019	1 021 000	0	0	0	0	1 021 000
BTA 6% JUIN 2021	0	1 076 718	582 900	581 100	1 800	495 618
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	154 515	0	0	0	0	154 515
BTA 5.6 AOÛT 2022	1 549 760	0	0	0	0	1 549 760
BTA 6% JUIN 2023	0	471 150	382 400	375 200	7 200	95 950
BTA 6% OCTOBRE 2023	0	937 200	948 500	937 200	11 300	0
BTA 6% AVRIL 2024	532 405	0	0	0	0	532 405
BTA 6.3% MARS 2026	0	367 400	368 800	367 400	1 400	0
BTA 6.3% OCT 2026	3 715 635	0	0	0	0	3 715 635
BTA 6.7% AVRIL 2028	0	1 769 300	1 778 600	1 769 300	9 300	0
Emprunt National	3 245	0	470	445	25	2 800
EMP NAT 2014/A	189	0	70	63	7	126
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	3 056	0	400	382	18	2 674
Emprunts de sociétés	11 192 190	5 151 547	2 153 865	2 153 641	224	14 190 096
AB 2011-1_10A_26092011	500 000	0	100 000	100 000	0	400 000
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	1 000 000	0	0	0	0	1 000 000
AB_10A_29/01	10 000	0	10 000	10 000	0	0
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	320 000	0	80 000	80 000	0	240 000
AB_2008_21/05	180 000	0	15 000	15 000	0	165 000
AB09/B_15A_30/09	266 550	0	33 350	33 350	0	233 200
AB2010_15A_31/08	419 860	179 760	66 700	66 680	20	532 940
ATB_10A_25/05	20 000	0	20 000	20 000	0	0
ATB09/A2_10A_20/05	375 000	0	125 000	125 000	0	250 000
ATBSUB17/A_7A_15/03	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	80 000	0	20 000	20 000	0	60 000
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	300 000	0	60 000	60 000	0	240 000
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	500 000	0	100 000	100 000	0	400 000
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	400 000	0	80 000	80 000	0	320 000
ATTIJ_BANK 2017 SUB_5A_31/05	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	1 200 000	400 000	400 000	400 000	0	1 200 000
BH09/B_15A_31/12	307 500	0	38 500	38 500	0	269 000
BHSUB2016-1_7.4%_5A	500 000	0	100 000	100 000	0	400 000
BTE2009_10A_15/09	150 000	0	50 000	50 000	0	100 000
BTK2012-1_7A_15/11	0	128 387	42 855	42 791	64	85 596
BTK2014-1_7.35%_5A	180 000	0	60 000	60 000	0	120 000
CIL2014/1_5A_15/07	240 000	0	80 000	80 000	0	160 000
CIL 2016/2_5A_7.5%_15/02	0	100 000	0	0	0	100 000
HL 2015-01 7A-7.85%	400 000	0	0	0	0	400 000
HL 2016-01 5A-7.65%	500 000	0	100 000	100 000	0	400 000
M.LEASING 2012_7A_6.5%	160 000	0	40 000	40 000	0	120 000
SERV2012_5A_6.9%_22032013	80 000	0	40 000	40 000	0	40 000
STB08/2_16A_18/02	562 500	0	62 500	62 500	0	500 000
TL2013-2_5A_7.35%	120 000	0	40 000	40 000	0	80 000

TL2014-2_5_7.55%	120 000	0	40 000	40 000	0	80 000
UIB09/1_15A_17/07	2 025 780	0	253 460	253 460	0	1 772 320
UIB09/1_20A_17/07	195 000	0	15 000	15 000	0	180 000
UIB09/1_20A_17/07C	0	175 500	13 500	13 500	0	162 000
UIB2011-1_20A_26082011	0	417 900	28 000	27 860	140	390 040
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	0	250 000	0	0	0	250 000
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	80 000	0	40 000	40 000	0	40 000
TOTAL	19 649 326	16 897 032	13 553 424	13 490 458	62 966	23 055 901

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	41 730	32 894
Revenus des BTA	452 407	348 147
Revenus des BTZ	-	132 401
Revenus des obligations	760 793	583 637
Total	1 254 930	1 097 079

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 16 503 821 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôts, dépôts à terme et prises en pensions ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
Certificats de dépôt	9 812 269	9 986 303	24,22%
CD_AB_1500_153J_4.85%_310118	1 475 765	1 495 248	3,63%
CD_AB_500_150J_4.85%_310118	492 077	498 415	1,21%
CD_BIAT_2500_20J_5.73%_160118	2 493 654	2 495 240	6,05%
CD_ATTIJ BANK_3000_6.63_360J_280518	2 850 774	2 939 066	7,13%
CD_BTE_1000_380J_7.90%_051018	1 000 000	1 018 082	2,47%
CD_BTE_1000_426J_8.15%_031018	1 000 000	1 027 348	2,49%
CD_BTE_500_380J_7.90%_220818	500 000	512 903	1,24%
Prise en pension	3 000 000	3 115 376	7,56%
PL BTE_3000_6.5%_308J_06042018	3 000 000	3 115 376	7,56%
Dépôt à terme	3 352 455	3 402 142	8,25%
AB_3000_153J_4.85%_310118	3 152 455	3 193 674	7,75%
BTE_200_7.29_370J_16042018	200 000	208 468	0,51%
TOTAL	16 164 724	16 503 821	40,03%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	94 516	92 729
Revenus des certificats de dépôt	471 960	102 379
Revenus des dépôts à terme	172 301	29 451
Revenus compte courant rémunéré	47 091	43 779
Revenus des prises en pension	268 165	137 257
Total	1 054 033	405 595

4.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 411 404 DT au 31-12-2017 contre 143 DT au 31-12-2016 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	11 404	143
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_100J_300917	150 000	-
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_130J_301017	250 000	-
TOTAL	411 404	143

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 37 936 DT au 31-12-2017 contre 30 150 DT au 31-12-2016.

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Gestionnaire	32 002	24 217
Dépositaire	5 934	5 933
TOTAL	37 936	30 150

4.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 125 035 DT au 31-12-2017 contre 29 804 DT au 31-12-2016 :

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	15 099	9 095
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	4 444	3 579
Jetons de présence	4 999	4 257
Publications	3 115	1 599
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991
TCL	451	461
Autres créditeurs divers	20	20
Contribution conjoncturelle exceptionnelle (*)	86 114	-
TOTAL	125 035	29 804

(*)L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV AXIS TRESORERIE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 86 350 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et ce depuis le 02/01/2017. La période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 a supporté une charge de 86 114 DT. La charge totale a été payée en décembre 2017.

4.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 7 277 555 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	7 039 397
Variation de la part Revenu	238 158
Variation de l'Actif Net	7 277 555

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017

Montant:	32 534 455
Nombre de titres :	314 898
Nombre d'actionnaires :	611

Souscriptions réalisées

Montant:	99 978 736
Nombre de titres émis :	967 685
Nombre d'actionnaires nouveaux :	132

Rachats réalisés

Montant:	92 993 857
Nombre de titres rachetés :	900 079
Nombre d'actionnaires sortants :	189

Capital au 31-12-2017

Montant:	39 519 334 (*)
Nombre de titres :	382 504
Nombre d'actionnaires :	554

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de l'exercice	39 519 334
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(216)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	62 966
Régularisation des SND	(6 496)
Frais de négociation de titres	(1 735)
Capital au 31/12/2017	39 573 852

4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2017 s'élève à 428 808 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	422 908	281 467
Rémunération du dépositaire	5 900	5 917
Total	428 808	287 384

4.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du CAC	17 810	16 187
Redevance CMF	46 990	31 275
TCL	4 509	3 270
Frais de publicité	6 205	6 222
Charges diverses	7 800	7 000
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	86 114	-
Total	169 428	63 954

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 422 908 DT TTC au titre de l'exercice 2017.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

- SICAV AXIS TRESORERIE dispose d'un compte client auprès de BMCE Capital Securities.

5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	6,036	4,772	5,805	4,229	5,208
Charges de gestion des placements	-1,121	-0,913	-1,103	-0,882	-1,069
Revenu net des placements	4,915	3,859	4,702	3,347	4,139
Autres charges	-0,443	-0,203	-0,201	-0,158	-0,194
Résultat d'exploitation	4,472	3,656	4,501	3,189	3,945
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,580	0,316	-0,496	0,362	-0,333
Sommes distribuables de l'exercice	3,893	3,972	4,005	3,551	3,612
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,165	0,312	0,116	-0,174	-0,526
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-0,001	-0,381	0,066	0,26	0,508
Frais de négociation des titres	-0,005	-0,008	-0,011	-0,001	0
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,160	-0,077	0,17	0,085	-0,017
Résultat Net	4,632	3,579	4,671	3,274	3,928
Résultat non distribuable	0,160	-0,077	0,17	0,085	-0,017
Régularisation du résultat non distribuable	-0,017	-0,047	-0,022	-0,003	-0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,143	-0,124	0,148	0,082	-0,019
Distribution des dividendes	3,972	4,005	3,552	3,612	3,393
Valeur Liquidative	107,352	107,289	107,446	106,845	106,823

Ratios de gestion des placements	2017	2016	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	0,92%	0,92%	0,92%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,36%	0,20%	0,17%	0,16%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,64%	3,68%	3,33%	3,69%	3,10%

5.3 Événements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 14/03/2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27/05/2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *SICAV Axis Trésorerie*, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 41 062 801 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 1 488 929 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 4-5 sur les « Autres actifs » et nous signalons que le billet de trésorerie « UADH_1000_7.7%_180J_280517 » a fait l'objet d'un report d'échéance aux 31/08/2017, 30/09/2017 et 30/10/2017 pour les montants respectifs de 500 KDT, 250 KDT et 250 KDT. Le capital restant dû a été maintenu à son coût historique de 150 KDT et 250 KDT et la société n'a pas jugé nécessaire de constater une dépréciation.

L'impayé global à la date d'émission de notre rapport s'élève à 400 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par l'Amen Bank à un taux de 11,2% qui dépasse la limite de 10% fixée par la réglementation.
- Au 31 décembre 2017, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par Attijari Bank à un taux de 12,2% qui dépasse la limite de 10% fixée par la réglementation.

Tunis, le 10 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2017

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.
Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.
Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2017. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.
2. Les obligations et engagements de la société SICAV AXIS TRESORERIE envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit en dinars :

	Administrateurs	
	Charge 2017	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 742	4 999
Total	5 742	4 999

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE